

PROVINCE DE QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ DE LAC-AUX-SABLES
MRC DE MÉKINAC**

RÈGLEMENT # 2023-601

**ÉLARGISSANT LES POUVOIRS DU
DIRECTEUR GENERAL ET GREFFIER-
TRESORIER ET REMPLAÇANT LE
REGLEMENT NO. 2000-374**

LE CONSEIL ADOPTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 OBJET

Le présent règlement a pour but de remplacer le poste de « secrétaire - trésorier et directeur général » par « directeur-général et greffier-trésorier » et de remplacer le règlement numéro 2000-374.

ARTICLE 2 Pouvoirs du directeur général et greffier-trésorier

Le directeur général et greffier-trésorier exerce tous les pouvoirs et obligations prévus au *Code municipal*. Cependant, en remplacement de ceux énumérés au paragraphe 2^e, 5^e et 6^e de l'article 112 de ce code, il exerce ceux prévus au 2^e et 3^e alinéas de l'article 113 de la *Loi sur les cités et villes*, ainsi qu'aux paragraphes 2^e, 5^e et 8^e de l'article 114.1 de cette loi.

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À LAC-AUX-SABLES
M.R.C. DE MÉKINAC
CE 8 AOÛT 2023

/S/ YVON BOURASSA

Yvon Bourassa
Maire

/S/ MANUELLA PERRON

Manuella Perron
Directrice générale et greffière-trésorière

Copie certifiée conforme à Lac-aux-Sables, ce 9 août 2023



Manuella Perron, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

À titre indicatif seulement :
Avis de motion donné : le 11 juillet 2023.
Dépôt du projet : le 11 juillet 2023
Adoption règlement final : le 8 août 2023
Avis de promulgation: le 9 août 2023
Modifié le
Abrogé le